



**ARRÊTÉ N° 20220692
portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 12 juin 2022
dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu les déclarations de candidature déposées et enregistrées à la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu l'ordre des candidatures, déterminé par le tirage au sort effectué en préfecture du Puy-de-Dôme le 20 mai 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont définitivement enregistrées, dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme, pour les élections du 12 juin 2022 à l'Assemblée nationale, les déclarations de candidature déposées par les candidats énumérés en annexe au présent arrêté.

Article 2 – Entreront seuls en compte dans le résultat du dépouillement du scrutin, les bulletins établis au nom des candidats mentionnés.

Article 3 – Le présent arrêté préfectoral sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Il peut être contesté selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets et les maires des circonscriptions concernées, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 mai 2022

Le préfet,

signé

Philippe CHOPIN

**Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections
législatives du 12 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

LISTE des CANDIDATS dans la 1^{ère} CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
1	M.	BOUZID	Chrif	Mme	ROUX-DOMINGET	Nathalie
2	M.	OLIVER	Xavier	M.	DALAN	Alain
3	Mme	MAXIMI	Marianne	M.	LANDIVAR	Diego
4	M.	FAUCHEUX	Patrice	Mme	BODIN	Martine
5	M.	HECQUET	Laurent	M.	JOLLES	Simon
6	M.	LECLAIR	Dominique	Mme	JUÉRY	Catherine
7	Mme	BISCOS	Anne	M.	OUADAH	Yanis
8	M.	CAPOLINO	Maël	Mme	CHÂTEAU-ANNAUD	Sarah
9	Mme	DE FRANCESCO	Aurélie	M.	REINHARD	Pierre
10	M.	GALPIER	Sébastien	M.	CHABRILLAT	Antoine
11	Mme	THOMAS	Valérie	M.	LAVOCAT	Guy

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Le préfet,

signé

Philippe CHOPIN

**Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections
législatives du 12 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

LISTE des CANDIDATS dans la 2^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
	1	Mme	PIRÈS BEAUNE	Christine	M.	BARÉ
2	Mme	MONNET	Karina	M.	SOLA	Guilhem
3	Mme	LACOMBE	Marie-Paule	M.	BEAUSSARON	Joseph
4	Mme	DUPRÉ	Isabelle	M.	BONNEFOY	Claude
5	M.	BERTHON	Kenny	M.	GAILLARD	Jean-Michel
6	M.	DURIN	Sylvain	Mme	ROUSSEL	Sandrine
7	Mme	FREZOULS-LE PONT	Nicole	M.	GIMENEZ	Max
8	M.	FÉLIX	Jean-Pierre	Mme	GONCALVES	Marie
9	M.	CHABRIER	Aurélien	M.	PAGÈS	Philippe
10	M.	TRUCHON	Franck	M.	SIMONET	Ivan

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Le préfet,

signé

Philippe CHOPIN

Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 12 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme

LISTE des CANDIDATS dans la 3^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
1	Mme	WATREMEZ	Élisabeth	M.	MERLE	Jean Marc
2	Mme	SAVRE	Marie	M.	MAINVILLE	Frédéric
3	Mme	BATISSON	Françoise	M.	HUGUET	Pascal
4	Mme	HENRY	Mathilde	M.	AIBY	Marc
5	M.	BONY	Richard	M.	MANRY	Christian
6	M.	BONNET	Nicolas	Mme	CROZET	Elisabeth
7	Mme	LAVIER	Sophie	Mme	MICHEL	Catherine
8	Mme	LHERMET	Florence	M.	MEALLET	Roger Jean
9	M.	OTHILY	Cédic	Mme	PALAO	Virginie
10	Mme	MARCHIS	Marie-Anne	M.	MERCIER	Alain
11	Mme	VICHNIEVSKY	Laurence	M.	FOUROT	Olivier

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Le préfet,

signé

Philippe CHOPIN

**Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections
législatives du 12 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme**

LISTE des CANDIDATS dans la 4^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
1	Mme	GOLÉO	Valérie	M.	BIDET	Alain
2	Mme	SANCHEZ	Pascale	M.	PETIT	Clément
3	Mme	CHAVROCHE	Isabelle	Mme	ROUSSEAU	Ingrid
4	Mme	HÉNOUX	Béatrice	M.	MASCLET	Mathias
5	Mme	LINGEMANN	Delphine	M.	POINSOT	Christian
6	M.	BRULÉ	Didier	M.	LIMET	Anthony
7	M.	MAROTTE	François	M.	DUFOUR	Claude
8	M.	PRADIER	Laurent	Mme	MAHOUDEAUX	Gaëlle
9						
10	Mme	DUBESSY	Florence	M.	BONY	Julien

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Le préfet,

signé

Philippe CHOPIN

Annexe à l'arrêté préfectoral portant enregistrement des candidatures aux élections législatives du 12 juin 2022 dans les cinq circonscriptions du département du Puy-de-Dôme

LISTE des CANDIDATS dans la 5^e CIRCONSCRIPTION

Ordre des Panneaux	Civilité, nom et prénom du candidat			Civilité, nom et prénom du remplaçant		
1	Mme	CARLETTO	Brigitte	M.	LAVOINE	Tom
2	M.	LE PONT	Philippe	Mme	GIMENEZ	Dominique
3	M.	PRÉVOST	Jérémy	M.	FINOTO	Patrick
4	M.	COURTHALIAC	Yves	M.	THÉVENON	Maxime
5	Mme	CAPRON	Gabrielle	M.	NANGERONI	Guillaume
6	M.	CHASSAIGNE	André	M.	BRUGEROLLES	Julien
7	M.	POINTUD	Pascal	Mme	CORBET	Florence
8	Mme	TARRERIAS	Emmanuelle	M.	MORLOT	Yann
9	Mme	LEGRAND	Karine	M.	CESCUT	Christophe

VU pour être annexé à l'arrêté susmentionné

Le préfet,

Philippe CHOPIN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033

Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>